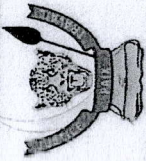


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 091/2023

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS

Après avoir reçu le contrat n°007/CGPMP-CENI/06/2022, conclu avec la CENI, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions deux cent trente-six mille trois cent septante neuf, trente un centimes (USD 4 236 379,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains vingt-neuf mille six cent cinquante-quatre, soixante-six centimes (USD 29 654,66).

Fait à Kinshasa, le 12/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

